



**Banque
de Tahiti**

PARTICULIERS

TARIFS ET CONDITIONS EN VIGUEUR

Applicables au 1^{er} juin 2022

(pour l'ensemble des tarifs bancaires, merci de vous renseigner auprès
de votre agence Banque de Tahiti ou sur www.banque-tahiti.pf)

www.banque-tahiti.pf



2022



La Banque de Tahiti s’est engagée à vous aviser de toute évolution des produits et services liés à vos comptes. Cet engagement répond à notre souci de clarté vis-à-vis de nos clients, au service sur-mesure que nous souhaitons vous apporter.

Outre les opérations décrites dans ce document, d’autres services sont disponibles. Renseignez-vous auprès de votre conseiller ou rendez-vous sur www.banque-tahiti.pf

SOMMAIRE	PAGE
EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	4
AUTRES TARIFS	4
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DES COMPTES	5
Ouverture, Transformation, Clôture	5
Relevé de compte	5
Tenue de compte	5
Service en agence	5
Achat et vente de billets	6
BANQUE À DISTANCE	6
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	6
Cartes	6
Virements	8
Prélèvements	10
Chèques	10
Portefeuille libre export	10
Portefeuille libre import	11
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	11
Offre Jeune Taurea’	11
Tiare Solidarité	12
Services Bancaires de Base (SBB)	12
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	12
Services Bancaires de Base (SBB)	12
Opérations particulières	13
Incidents de paiement	13
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	14
Découvert	13
Crédits à la consommation ou prêts personnels	13
Crédits immobiliers	14
Autres crédits	14
Prestations diverses	14
Services annexes	14
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	15
Epargne bancaire	15
Placements financiers	15
Droits de garde	15
ASSURANCE ET PRÉVOYANCE	16
SERVICES ET FRAIS DIVERS	16
Change	16
Règlement d’un compte de succession	16
Frais de location coffre-fort	16
Ramassage et transport de fonds	16
Récupération des frais de télécopie - expédition	16
Envois divers par prestataire extérieur	16
Frais de recherche de documents	17
Frais de recherches et photocopies	17
Tiare mobilité	17
DATE DE VALEUR APPLIQUÉE AU COMPTE	17
RÉSOUTRE UN LITIGE	18
GLOSSAIRE	19

Tarifs exprimés en francs pacifique (F CFP).

TVA en vigueur de 13% lorsque les opérations et services y sont soumis et de 16% pour les opérations de vente de marchandises. CPS en vigueur de 1%.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	F CFP TTC
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) - Abonnement TIARE PHONE (Hors coût de votre opérateur)	GRATUIT
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) - Abonnement site Internet TIARE NET (Hors coût du fournisseur d'accès à Internet)	
Tiare Net 1	GRATUIT
Tiare Net 1+ (par mois)	190 Soit 2 280 F CFP / an
Tiare Net 2 (par mois)	353 Soit 4 236 F CFP / an

Tiare Net 1 comprend la possibilité de consulter la synthèse des comptes, Usagers, Historique des comptes, Recherche d'opérations, Historique de l'encours, Solde disponible, Impression RIB, Virement compte Banque de Tahiti à compte Banque de Tahiti d'une même personne, e-relevé.

Tiare Net 1+ comprend le forfait 1 et la possibilité d'effectuer les opérations suivantes - Ordre de virement : Virement compte Banque de Tahiti d'une personne à compte Banque de Tahiti d'un tiers, Virement FCFP (dans la limite de 3 virements par mois et exclusivement en Polynésie française), Ajout de destinataire (RIB), e-relevé.

Tiare Net 2 comprend le forfait 1 et la possibilité d'effectuer les opérations suivantes - Ordre de virement : Virement compte Banque de Tahiti d'une personne à compte Banque de Tahiti d'un tiers, Virement FCFP (en Polynésie française), Virement FCFP / EURO (Hors Polynésie française), Ajout de destinataire (RIB), Virement multi-bénéficiaires, e-relevé et Virement international ou Transfert (Hors Polynésie française).*

**Les virements et transferts à l'international entraînent des frais libellés en page 8 dans la rubrique Transfert de fonds/ Virement International*

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international) – CARTE BLEUE VISA CLASSIC	
Cotisation carte (à débit immédiat) - Cotisation annuelle	6 151
Cotisation carte (à débit différé) - Cotisation annuelle	5 763
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - CARTE PRIVATIVE TIARE	
Cotisation annuelle de la carte - Tiare	3 604 F CFP / an
Retrait d'espèces (cas d'un retrait dans la zone Polynésie française avec une carte de paiement internationale et privative) : Le client retire des espèces à partir de son compte depuis le distributeur automatique d'un autre établissement	121
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) Émission d'un virement SEPA occasionnel (par Internet Tiare Net), annulation et modification (y compris sur un virement créé initialement en agence) vers la France métropolitaine et la communauté d'outre mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)	GRATUIT
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) Emission de tout virement SEPA occasionnel (Manuel en agence)	0,265%
avec Minimum	1 889
avec Maximum	18 362
Frais de télétransmission	3 611
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
COMMISSION D'INTERVENTION (Somme perçue par la banque pour l'intervention d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier)	1 000 FCFP par opération 10 000 FCFP maximum par mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement - Tiare Tranquillité (formule individuelle des Particuliers) - Cotisation annuelle	2 700
Tenue de compte (par mois)	336 Soit 4 032 F CFP / an

AUTRES TARIFS	F CFP TTC
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (Vol ou Perte - pour chèque émis) - par opération	2 754
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (Vol ou Perte - pour chèque émis) - par opération	2 754
Forfait de frais par chèque rejeté* pour défaut de provision comprenant notamment : Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision Frais de rejet par chèque impayé Frais de mise en interdit Frais de lettre d'injonction Frais de recommandé Frais de déclaration *Le chèque pouvant être présenté au paiement plusieurs fois dans les 30 jours qui suivent le premier rejet	
Chèque inférieur ou égal à 5 967 F CFP	3 575 F CFP par opération

Chèque supérieur à 5 967 F CFP	5 965 F CFP par opération
Frais d'émission d'un chèque de banque sur place	2 200 F CFP par opération
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est < à 2 386 F CFP	500 F CFP par opération
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est > à 2 386 F CFP	2 386 F CFP par opération
Frais par avis à tiers détenteur	14 763 F CFP par opération
Frais par saisie-attribution (Saisie arrêt)	14 763 F CFP par opération
Frais pour opposition administrative	14 763 F CFP par opération
Frais pour saisie pénale	14 763 F CFP par opération
VIREMENT EN F CFP	
Frais par virement occasionnel vers un autre établissement bancaire sur place en F CFP (ordre initié en agence)	431 F CFP par opération
Frais par virement occasionnel vers un autre établissement bancaire local sur place en F CFP (ordre passé par internet Tiare Net)	GRATUIT
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DES COMPTES	F CFP TTC
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
Ouverture de compte ordinaire	GRATUIT
Ouverture de compte sur livret	GRATUIT
Frais de clôture de compte	GRATUIT
Transfert de compte dans une autre agence Banque de Tahiti	GRATUIT
Ouverture de compte à terme en F CFP	GRATUIT
Ouverture de compte à terme en devises	GRATUIT
RELEVÉ DE COMPTE	
Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB, IBAN)	GRATUIT
Relevé édité sur distributeur automatique	GRATUIT
Relevé de compte mensuel	GRATUIT
Relevé journalier (par mois)	3 647 Soit 43 764 F CFP / an
Relevé hebdomadaire (par mois)	2 946 Soit 35 352 F CFP / an
Relevé bi-mensuel (par mois)	2 667 Soit 32 004 F CFP / an
Relevé décadaire à l'arrêté (par mois)	2 667 Soit 32 004 F CFP / an
Relevés de compte par fax ou tout autre moyen destination étranger (maxi 3 pages)	8 483
Relevés de compte nécessitant recherche aux archives (par mois recherché)	Voir la rubrique FRAIS DE RECHERCHES DE DOCUMENTS ET PHOTOCOPIES
Commission d'édition de relevé ou d'extrait de compte en agence (avec ou sans photocopie)	3 524
Relevé journalier par SWIFT (par mois)	6 213
TENUE DE COMPTE	
Tenue de compte (par mois)	336 Soit 4 032 F CFP / an
Tenue de compte en devises (par trimestre)	2 245 Soit 8 980 F CFP / an
SERVICE EN AGENCE	
Versement d'espèces au guichet ou dans l'espace libre service	GRATUIT
Remise de chèque(s) au guichet ou dans l'espace libre service	GRATUIT
Commission pour autorisation de dépassement sur opération guichet	2 337
Délivrance carte tempo	684
Commission de retrait d'espèces avec chéquier dans l'agence qui tient le compte	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ni carte (dans l'agence qui tient le compte). Commande d'espèces à réaliser 48h à l'avance	GRATUIT
Commission de retrait d'espèces en agence avec ou sans émission de chèque hors agence de domiciliation	797

Commission de retrait d'espèces sur compte sur livret sans compte à vue dans l'agence qui tient le compte	GRATUIT
Commission de retrait d'espèces sur compte sur livret sans compte à vue hors agence de domiciliation	297
ACHAT ET VENTE DE BILLET	
BILLETS DE BANQUE	
Achat et vente d'Euros à des clients sur Compte en F CFP	GRATUIT
Achat et vente de devises à des clients sur Compte en F CFP - Frais de manipulation	789
Achat de devises / Euros à des clients sur Compte en Euro	GRATUIT
Vente de devises / Euros à des clients sur Compte en Euro	2,00%
Minimum	1 761
Achat de devises / Euros à des clients sur Compte en Devises - Frais de manipulation	789
Vente de devises / Euros à des clients sur Compte en Devises	2,00%
Minimum	1 761
Frais de manipulation	789
Achat d'Euros à un non-client – Change manuel	789
Achat de devises à un non-client	
Frais de manipulation	789
Change manuel	789
Commission d'annulation commande de billets (devises et F CFP) au-delà de 48h	2 857
Commission F CFP - devise non retirée au bout de 72h00	0,50%
Minimum	5 697
TIARE MOBILITE - MOBILITE BANCAIRE	
TIARE MOBILITÉ - Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
BANQUE À DISTANCE (Internet, Téléphone fixe, Téléphone mobile, SMS, etc...)	F CFP TTC
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) - Abonnement TIARE PHONE (Hors coût de votre opérateur)	GRATUIT
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) - Abonnement site Internet TIARE NET (Hors coût du fournisseur d'accès à Internet)	
Tiare Net 1	GRATUIT
Tiare Net 1+ (par mois)	190 Soit 2 280 F CFP / an
Tiare Net 2 (par mois)	353 Soit 4 236 F CFP / an
<i>Tiare Net 1 comprend la possibilité de consulter la synthèse des comptes, Usagers, Historique des comptes, Recherche d'opérations, Historique de l'encours, Solde disponible, Impression RIB, Virement compte Banque de Tahiti à compte Banque de Tahiti d'une même personne, e-relevé.</i> <i>Tiare Net 1+ comprend le forfait 1 et la possibilité d'effectuer les opérations suivantes - Ordre de virement : Virement compte Banque de Tahiti d'une personne à compte Banque de Tahiti d'un tiers, Virement FCFP (dans la limite de 3 virements par mois et exclusivement en Polynésie française), Ajout de destinataire (RIB), e-relevé.</i> <i>Tiare Net 2 comprend le forfait 1 et la possibilité d'effectuer les opérations suivantes - Ordre de virement : Virement compte Banque de Tahiti d'une personne à compte Banque de Tahiti d'un tiers, Virement FCFP (en Polynésie française), Virement FCFP / EURO (Hors Polynésie française), Ajout de destinataire (RIB), Virement multi-bénéficiaires, e-relevé et Virement international ou Transfert (Hors Polynésie française)".</i> <i>*Les virements et transferts à l'international entraînent des frais libellés en page 8 dans la rubrique Transfert de fonds/ Virement International</i>	
Vente d'un Digipass	8 860
Ré-édition des codes d'accès Internet	1 948
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	F CFP TTC
CARTES	
COTISATIONS ANNUELLES	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - CARTE VISA ELECTRON ou CARTE VISA CLASSIC À AUTORISATION SYSTEMATIQUE	
Cotisation carte - Cotisation annuelle	6 862
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international) - CARTE BLEUE VISA CLASSIC	
Cotisation carte (à débit immédiat) - Cotisation annuelle	6 151
Cotisation carte (à débit différé) - Cotisation annuelle	5 763

Cotisation annuelle à partir de la 2 ^{ème} carte VISA CLASSIC sur même compte et même type de carte	50% de la cotisation annuelle de la 1 ^{ère} Carte VISA CLASSIC
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international) - CARTE VISA PREMIER	
Cotisation carte (à débit immédiat) - Cotisation annuelle	21 004
Cotisation carte (à débit différé) - Cotisation annuelle	20 791
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international) - CARTE VISA INFINITE	
Cotisation carte (à débit différé) - Cotisation annuelle	52 000
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - CARTE PRIVATIVE TIARE	
Cotisation carte Tiare Classique - Cotisation annuelle	3 604
Cotisation carte Tiare Prestige - Cotisation annuelle	6 700
Cotisation annuelle à partir de la 2 ^{ème} carte TIARE sur le même compte et même type de carte	50% de la cotisation annuelle de la 1 ^{ère} Carte TIARE
RELÈVEMENT DU PLAFOND EN PAIEMENT	
Relèvement du plafond en paiement VISA ELECTRON ou VISA CLASSIC À AUTORISATION SYSTEMATIQUE jusqu'à 5 028 Euros ou 600 000 F CFP	7 483
Relèvement du plafond en paiement VISA ELECTRON ou VISA CLASSIC À AUTORISATION SYSTEMATIQUE jusqu'à 7 550 Euros ou 900 955 F CFP	14 967
* VISA CLASSIC jusqu'à 5 028 Euros	7 265
* VISA CLASSIC jusqu'à 7 550 Euros	14 666
Relèvement du plafond en Paiement carte VISA PREMIER au-delà de 8 000 Euros	19 597
Relèvement du plafond en Paiement carte VISA INIFINITE au-delà de 20 000 Euros	GRATUIT
OPÉRATION SUR CARTE VISA	
Résiliation du contrat CARTE VISA	3 266
Reconfection ou réinitialisation carte Visa (suite opposition ou 3 codes faux chez le commerçant hors nouvelle cotisation annuelle)	3 266
Demande de code secret CARTE VISA	3 549
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)	GRATUIT
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur d'une banque confrère en Polynésie Française)	121
Retrait et/ou Paiement par carte dans un pays non membre de l'union européenne (par opération) - Commission variable	2,80%
Maximum pour les paiements par carte en devises (hors EURO) dans un pays non membre de l'union européenne (par opération)	784
Retrait au distributeur automatique de billets en devises (hors EURO) dans un pays non membre de l'union européenne (par opération) - Commission fixe en sus de la commission variable	784
Retrait GUICHET dans le monde hors Polynésie française (par opération) - Commission fixe en sus de la commission variable	784
OPÉRATION SUR CARTE TIARE	
Résiliation du contrat carte Tiare	1 958
Demande de code secret	688
Reconfection carte Tiare	2 061
AUTRES SERVICES SUR CARTE	
Frais de réexpédition CARTE VISA OU TIARE en lettre recommandée avec Accusé de réception	
Polynésie française	1 668
Hors Polynésie française	2 070
Frais de gardiennage d'une carte VISA OU TIARE : 2 mois	3 510
Frais de destruction de carte bancaire Banque de Tahiti post-gardiennage (par carte bancaire)	3 510
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas de perte, vol, fraude	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas d'utilisation abusive par le client rendant le compte débiteur	7 991
Frais de recherches de documents sur paiement contesté (par transaction si demande non fondée)	8 756
Frais pour restitution de la carte après une capture dans un distributeur Banque de Tahiti en Polynésie française	1 396

Frais pour restitution de la carte après une capture dans un distributeur confrère en Polynésie française	2 788
Frais pour restitution de la carte après une capture dans un distributeur hors de la Polynésie française	5 578
Commission d'extraction de carte et/ou code en urgence	4 818
VIREMENTS	
VIREMENT SEPA	
EMISSION D'UN VIREMENT SEPA	
VIREMENTS OCCASIONNELS	
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) Émission d'un virement SEPA occasionnel (par Internet Tiare Net), annulation et modification (y compris sur un virement créé initialement en agence) vers la France métropolitaine et la communauté d'outre mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)	GRATUIT
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) Émission de tout virement SEPA occasionnel (Manuel en agence)	0,265%
avec Minimum	1 889
avec Maximum	18 362
Frais de télétransmission	3 611
VIREMENTS PERMANENTS	
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) vers la France métropolitaine et la communauté d'outre mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna) par internet Tiare Net - Frais de mise en place prélevé au 1^{er} transfert	GRATUIT
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) vers la France métropolitaine et la communauté d'outre mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna) Manuel en Agence - Frais de mise en place prélevé au 1^{er} transfert	2 992
Virement (cas d'un virement SEPA permanent) Émission de tout virement SEPA Permanent (Manuel en agence)	0,265%
avec Minimum	1 889
avec Maximum	18 362
Frais de télétransmission	3 611
Virement (cas d'un virement SEPA permanent) Émission de tout virement SEPA Permanent (par Internet Tiare Net)	GRATUIT
Frais sur virement SEPA permanent - Frais de gestion annuelle (uniquement sur les transferts et virements supérieurs à 1 an)	2 833
Modification ou Annulation de l'émission d'un virement SEPA permanent vers la France métropolitaine et la communauté d'outre mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna) par internet Tiare Net (y compris sur un virement créé initialement en agence)	GRATUIT
DIVERS	
Commission d'annulation sur une opération compensée à tort (par opération annulée)	3 644
Frais de recherches de documents / relance suite aux opérations de transfert	Voir la rubrique FRAIS DE RECHERCHES DE DOCUMENTS ET PHOTOCOPIES
Révocation d'opération de l'émission d'un virement SEPA (par opération)	288
Frais par virement occasionnel incomplet, sur ordre national	593
Frais de rejet d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent) pour défaut de provision	
Si <20 EUR	500
Si >20EUR	2 386
VIREMENT LOCAL	
VIREMENT OCCASIONNEL	
VIREMENT VERS UN COMPTE BANQUE DE TAHITI	
Frais par virement occasionnel entre comptes Banque de Tahiti (Manuel en Agence)	GRATUIT
Frais par virement occasionnel entre comptes Banque de Tahiti (Tiare Net)	GRATUIT
VIREMENT VERS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE LOCAL	
Frais par virement occasionnel vers un autre établissement bancaire sur place en F CFP (ordre initié en agence)	431
Frais par virement occasionnel vers un autre établissement bancaire local sur place en F CFP (ordre passé par TIARE NET)	GRATUIT

VIREMENT PERMANENT	
Virement Permanent en Agence	
Frais de mise en place d'un virement permanent	2 933
Frais par virement permanent à date anniversaire prélevé 1 fois par an (uniquement sur les virements supérieurs à 1 an) en agence	2 933
Modification virement permanent en agence	GRATUIT
Annulation du dossier pour virement permanent en agence	GRATUIT
Virement Permanent par Tiare Net	
Création du dossier pour virement permanent par TIARE NET	GRATUIT
Modification du dossier pour virement permanent par TIARE NET (y compris sur un virement créé initialement en agence)	GRATUIT
Annulation du dossier pour virement permanent par TIARE NET (y compris sur un virement créé initialement en agence)	GRATUIT
Frais de gestion annuelle (par TIARE NET) des virements permanents BT/BT	2 270
Frais de gestion annuelle (par TIARE NET) des virements permanents locaux (confrères)	2 270
VIREMENT MULTI BÉNÉFICIAIRES	
Frais sur virement multi bénéficiaires (sur place et par lot de 50)	2 816
Erreur sur bordereau Virement Multi bénéficiaires	718
Révocation d'opération de virements (par opération)	301
MANDAT POSTAL	
Mandat postal (par opération) <i>Info : Pour tout retrait par mandat postal, une tarification est appliquée selon les tarifs mentionnés par l'OPT</i>	345
Commission de traitement de mandat postal reçu	450
DIVERS	
Frais par virement occasionnel incomplet, sur ordre local	620
Frais de non-exécution de virement occasionnel ou permanent pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est < à 2386 F CFP	500
Frais de non-exécution de virement occasionnel ou permanent pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est > à 2386 F CFP	2 386
Commission d'annulation sur une opération compensée à tort (par opération annulée)	3 644
TRANSFERT DE FONDs/ VIREMENT INTERNATIONAL	
OPÉRATION INITIÉE LOCALEMENT	
Émission d'un virement non SEPA - Commission de Transfert et Virement en devises hors zone SEPA (virement occasionnel ou permanent)	0,265%
Minimum de facturation	1 808
Maximum de facturation	17 575
Émission d'un chèque de banque non négociable à l'étranger	2 104
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (vol ou perte - sur chèque non négociable à l'étranger)	2 754
Frais d'annulation de chèque non négociable à l'étranger	1 460
Emission d'un virement non SEPA - Commission de Transfert et Virement permanent en devises hors zone SEPA	
Frais de mise en place prélevé à la 1ère émission	3 177
Frais à date anniversaire-prélevé une fois par an (uniquement sur le transfert et sur l'émission de virement non SEPA supérieur à 1 an)	3 177
Annulation d'un transfert ou d'un virement non SEPA permanent en devises	1 472
Modification d'un transfert ou d'un virement non SEPA permanent en devises	1 953
Frais de port	1 277
Frais de « SWIFT » toutes destinations	3 456
Frais par virement occasionnel incomplet, sur ordre international	593
OPÉRATION REÇUE DES CORRESPONDANTS	
Rapatriements, (Transferts reçus et tirages) (Euros/F CFP)	
Bénéficiaire client Banque de Tahiti	695
Bénéficiaire client d'un confrère	0,25%
Minimum de facturation	2 692
Maximum de facturation	13 460
Rapatriements, (Transferts reçus et tirages) (en devises)	
Bénéficiaire client Banque de Tahiti en F CFP ou dans la devise	695

Bénéficiaire client d'un confrère	0,25%
Minimum de facturation	2 692
Frais d'opposition chèque(s) en euro ou en devises par l'émetteur : frais ouverture de dossier	2 754
Tirages en devises payables dans une banque de la place (présentation hors compensation) :	
Commission (perçue si > 600 F CFP)	0,25%
Révocation d'opération de virements (par opération)	288
Table des marchés	
Commission d'ouverture de dossier de change à terme flexible	5 949
Modification échéance opération à terme	3 092
PRÉLÈVEMENTS	
Demande de création d'un Numéro National Emetteur et/ou d'un identifiant SEPA (ICS)	7 416
PRÉLÈVEMENT SEPA	
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Frais de gestion annuelle d'un prélèvement	1 665
Maximum de facturation	3 331
Retrait du consentement sur une autorisation donnée	2 909
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Opposition du paiement d'un prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais de recherche de documents et de preuve (contestation d'une opération non autorisée qui s'avère injustifiée)	Voir la rubrique FRAIS DE RECHERCHES DE DOCUMENTS ET PHOTOCOPIES
Remboursement après débit suite contestation pour opération non autorisée	GRATUIT
Restriction sur Paiement d'un prélèvement SEPA (montant et/ou périodicité)	2 007
Autorisation limitée au Paiement d'un prélèvement SEPA initié par un ou plusieurs créanciers donnés (liste blanche)	2 007
Blocage de Paiement d'un prélèvement SEPA	2 007
Blocage de Paiement d'un prélèvement SEPA initié par un ou plusieurs créanciers désignés	2 007
PAIEMENT LOCAL	
Frais par paiement d'un prélèvement - Toute domiciliation de quittance pour constitution du dossier (annuel)	GRATUIT
Annulation	GRATUIT
Modification sur prélèvement	GRATUIT
Frais de gestion annuelle d'un prélèvement	1 392
Maximum de facturation	2 784
Révocation d'opération de prélèvement (par opération)	284
CHÈQUES	
Délivrance du chéquier	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier en recommandé :	
* Polynésie française	1 652
* Hors Polynésie française	2 081
Frais d'émission d'un chèque de banque sur place	2 200
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (Vol ou Perte - pour chèque émis) - par opération	2 754
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (Vol ou Perte - pour chèque émis) - par opération	2 754
Services divers :	
Frais pour remise de chèque(s) erronée (par remise)	318
Certificat de chèque - chèques certifiés	3 086
Frais de destruction de chéquier (par chéquier)	3 675
PORTFEUILLE LIBRE EXPORT (Comission prélevée par la Banque payante)	
ESCOMPTE DE CHÈQUE EN EURO / F CFP/ DEVICES	
Paiement d'un chèque - Escompte de chèques en EURO / F CFP - Commission	1,00%
Minimum de facturation	3 507
+ frais de port	1 277

Paielement d'un chèque - Escompte de chèques en devises :	1,00%
Minimum de facturation (par remise)	3 507
+ frais de port	1 277
PAIEMENT D'UN CHÈQUE - ENCAISSEMENT DE CHÈQUE	
Commission de Paiement d'un chèque - Encaissement par chèque (en devises, F CFP ou euros)	2 316
Frais de port (par destination)	1 277
PORTFEUILLE LIBRE IMPORT	
EFFETS A L'ACCEPTATION AVEC OU SANS RETOUR	
Commission d'acceptation	0,25%
Minimum de facturation	3 228
* Frais de port	1 277
* Frais de " SWIFT " toutes destinations	3 456
Avis au cédant	2 316
Paielement d'un chèque - Chèques encaissés par une banque hors du territoire en Euro ou en F CFP	0,25%
Minimum de facturation	2 103
* Frais de port	1 277
* Frais de " SWIFT " toutes destinations	3 456
EFFETS A L'ENCAISSEMENT	
Commission d'encaissement	0,25%
Minimum de facturation	3 228
Commission de transfert (même conditions que transfert de devises hors Métropole)	0,25%
* Frais de port	1 277
* Avis du cédant	2 316
L C R / TÉLÉTRANSMISSION	
Règlement	0,25%
Minimum de facturation	3 228
Demande d'accord de paiement + Frais de Fax	2 807
Relance par téléphone	4 209
Commission d'intervention sur retour LCR impayé	4 423
Frais annexes (à la charge du cédant si le tiré est insolvable) :	
* Refus d'acceptation	3 228
* Commission d'intervention sur retour LCR impayé	4 423
* Frais de relance	3 228
* Effet à proroger	3 228
* Avis de sort	3 228
* Protêt (+frais réels)	4 423
+ frais de port	1 277
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	F CFP TTC
OFFRE JEUNE TAUREA'	
COTISATION FORFAITAIRE À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES TAUREA' KID	
Cotisation forfaitaire à une offre groupée de services Taurea' Kid	GRATUIT
Compte sur livret jeune	Plafond 500.000 F CFP, taux du livret classique + 0,50%
COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES TAUREA' ADO, MENSUELLE	300 Soit 3 600 F CFP / an
Compte sur livret jeune	Plafond 500.000 F CFP, taux du livret classique + 0,50%
Carte de retrait TIARE et compte à vue	GRATUITE car incluse dans l'offre groupée Taurea' Ado
Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	GRATUIT car inclus dans l'offre groupée Taurea' Ado
COTISATION FORFAITAIRE À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES TAUREA' NUI, MENSUELLE	400 Soit 4 800 F CFP / an

Compte sur livret jeune	Plafond 800.000 F CFP, taux du livret classique + 0,50%
Carte TIARE	GRATUITE car incluse dans l'offre groupée Taurea' Nui
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement Tiare Tranquillité (formule individuelle des Particuliers) - Cotisation annuelle	GRATUITE car incluse dans l'offre groupée Taurea' Nui
Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	GRATUIT car inclus dans l'offre groupée Taurea' Nui
Cotisation carte VISA CLASSIC A AUTORISATION SYSTEMATIQUE ou ELECTRON - Cotisation annuelle (la 1 ^{ère} année)	GRATUITE la 1 ^{ère} année
Cotisation carte VISA CLASSIC A AUTORISATION SYSTEMATIQUE ou ELECTRON - Cotisation annuelle (à partir de la 2 ^{ème} année)	6 862
TIARE SOLIDARITÉ (OCF ou Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière)	
L' offre groupée comprend :	360
La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement VISA CLASSIC à autorisation systématique)	
Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte	
Quatre virements mensuels, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements en nombre illimité (Virements et prélèvements locaux ou avec la France métropolitaine et la communauté d'outre mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)	
Deux chèques de banque par mois	
Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement Tiare Net Forfait 1	
La fourniture de relevés d'identités bancaires	
Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2	
Un changement d'adresse une fois par an	
Clients éligibles à l'offre clientèle fragile (ou Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) :	
Frais d'opposition de carte bancaire	GRATUIT
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	GRATUIT
Frais d'information préalable pour chèque sans provision	GRATUIT
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	GRATUIT
SERVICES BANCAIRES DE BASE (SBB) dans le cadre du droit au compte	
Ouverture, frais de tenue et clôture du compte	GRATUIT
Un changement d'adresse par an	GRATUIT
Délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	GRATUIT
Domiciliation de virements bancaires	GRATUIT
Envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	GRATUIT
Réalisation des opérations de caisse	GRATUIT
Paiement d'un chèque et de virements bancaires	GRATUIT
Versement d'espèces et retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte	GRATUIT
Paiements par prélèvements, virements bancaires	GRATUIT
Moyens de consultation à distance du solde du compte	GRATUIT
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - type carte ELECTRON ou CLASSIC A AUTORISATION SYSTÉMATIQUE ou TIARE	GRATUIT
Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services	GRATUIT
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	
F CFP TTC	
SERVICES BANCAIRES DE BASE (SBB) dans le cadre du droit au compte	
COMMISSION D'INTERVENTION POUR FONCTIONNEMENT ANORMAL DU COMPTE (PAR OPÉRATION)	
Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité du fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier	
Commission d'intervention pour fonctionnement anormal du compte (par opération)	1 000 F CFP par opération 10 000 F CFP maximum par mois

par opération (dans le cadre des Services Bancaires de base et de l'Offre Clientèle Fragile)	393 FCFP par opération 1 968 FCFP maximum par mois
par opération (dans le cadre des Services Bancaires de base et de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière)	994 FCFP par opération 2 983 FCFP maximum par mois
par opération (dans le cadre le cadre du droit au compte)	500 FCFP par opération 2 500 FCFP maximum par mois
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
Commission pour frais de gestion de retour NPAI (N'Habite Plus à l'Adresse Indiquée) et tout autre motif de retour	2 238
Frais par avis à tiers détenteur	14 763
Frais par saisie-attribution (Saisie arrêt)	14 763
Frais pour opposition administrative	14 763
Frais pour saisie pénale	14 763
Commission d'annulation sur une opération compensée à tort - AOCT (par opération annulée)	3 644
Commission d'intervention sur retour LCR impayé	4 423
Lettre de mise en demeure	4 167
Commission sur anomalie de dépôt d'espèces	380
Prise en charge de dossier pré-contentieux	18 699
Prise en charge de dossier contentieux	31 164
Frais d'envoi de courrier en recommandé (simple ou avec accusé de réception)	798
Commission sur relance de mise à jour du Dossier Réglementaire Client (DRC)	1 900
INCIDENTS DE PAIEMENT	
REJET DE CHÈQUE	
Forfait de frais par chèque rejeté* pour défaut de provision comprenant notamment : Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision Frais de rejet par chèque impayé Frais de mise en interdit Frais de lettre d'injonction Frais de recommandé Frais de déclaration * Le chèque pouvant être présenté au paiement plusieurs fois dans les 30 jours qui suivent le premier rejet.	
Chèque inférieur ou égal à 5 967 F CFP	3 575
Chèque supérieur à 5 967 F CFP	5 965
Blocage de provision en vue de régularisation	3 900
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	4 774
Commission d'intervention sur rejet de chèque pour motif autre qu'impayé	3 134
<i>Emission d'un chèque sans provision - Le rejet d'un chèque sans provision entraîne une interdiction d'émettre des chèques pour une durée de 5 ans, sur tous les comptes détenus dans toutes les banques. Il est néanmoins possible à tout moment pendant cette période de régulariser sa situation pour lever l'interdiction.</i>	
Commission d'intervention sur retour chèque impayé	3 647
Frais de port (par destination)	1 277
REJET DE PRÉLÈVEMENT	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est < à 2386 F CFP	500
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est > à 2386 F CFP	2 386
VIREMENT PONCTUEL OU PERMANENT NON EFFECTUÉ FAUTE DE PROVISION	
Frais de rejet de virement SEPA pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est < à 2386 F CFP	500
Frais de rejet de virement SEPA pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est > à 2386 F CFP	2 386
CRÉDIT - ÉCHÉANCES IMPAYÉES	
Commission d'intervention pour échéances impayées	3 268
+ frais de port	1 277

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	F CFP TTC
DÉCOUVERT	
Découvert non autorisé : commission fixe par mois + intérêts débiteurs calculés sur la base du Taux Nominal = TBBT + 12,90% (TBBT taux de base Banque de Tahiti)	2 606 + intérêts débiteurs calculés sur la base du Taux Nominal = TBBT + 12,90%
Découvert autorisé (frais de dossier par an)	7 720
Facilité de caisse 45 jours (frais de dossier par an)	7 644
Découvert ponctuel (par demande)	7 685
CRÉDITS A LA CONSOMMATION OU PRETS PERSONNELS	
Frais de dossier	1% du capital emprunté
Minimum de facturation	16 647
Concernant les crédits à la consommation en LCC, si le déblocage a été effectué avant juin 2011, indemnités de remboursement par anticipation (partiel ou total)	4,00%
Concernant les crédits à la consommation en LCC, si le déblocage a été effectué après juin 2011 et si le capital restant dû est < ou égal à 1 193 317 F CFP, indemnités de remboursement par anticipation (partiel ou total)	GRATUIT
Concernant les crédits à la consommation en LCC, si le déblocage a été effectué après juin 2011 et si le capital restant dû est > à 1 193 317 F CFP et la durée ne dépasse pas un an, indemnités de remboursement par anticipation (partiel ou total)	0,50%
Concernant les crédits à la consommation en LCC, si le déblocage a été effectué après juin 2011 et si le capital restant dû est > à 1 193 317 F CFP et la durée entre la date de remboursement anticipé et la date de fin de contrat de crédit est supérieure à un an, indemnités de remboursement par anticipation (partiel ou total)	1,00%
Concernant les crédits à la consommation (Hors LCC), indemnités de remboursement par anticipation (partiel ou total)	4% du capital restant dû avant remboursement
CRÉDITS IMMOBILIERS	
Frais de dossier	1% du capital emprunté
Minimum de facturation	16 647
Indemnités de remboursement par anticipation (partiel ou total)	3,00 % du capital restant dû avant remboursement
Frais d'avenant dans le cadre d'une renégociation de taux pour crédits immobiliers	1,00 % du capital restant dû Minimum 100.000 F CFP
Frais d'étude en cas d'annulation par le client de l'offre de crédit immobilier lorsque le contrat en vue duquel le prêt a été demandé n'est pas conclu	0,75% du montant du prêt avec un plafond de 17 900 XPF
AUTRES CRÉDITS	
Indemnités de remboursement par anticipation (partiel ou total)	4% du capital emprunté
PRESTATIONS DIVERSES	
Frais sur états immobiliers : (Transcription et Inscription)	
* jusqu'à 10 transcriptions	840
* au delà de la 10 ème par état	71
Nantissement portefeuille titres (Métropole) (parts sociales - actions) - Affaires locales + frais réels	3 507
Frais sur nantissement d'assurance-vie	11 791
Frais de nantissement Bon de Caisse, Compte à Terme, Dépôt à Terme et Fertility	10 151
Acte de nantissement de véhicule ou de matériel	12 811
Hypothèque maritime / aérienne	12 811
Frais d'avenant (hors renégociation de taux pour crédits immobiliers)	14 039
Frais de modification sur différé total des échéances de crédits	1,00 % du capital restant dû Minimum 25.000 F CFP
Frais de prorogation des crédits aux particuliers	1,00 % du capital restant dû Minimum 25.000 F CFP
Frais d'étude en cas d'annulation par le client de l'offre de crédit autre qu'immobilier et consommation lorsque le contrat en vue duquel le prêt a été demandé n'est pas conclu	0,75% du montant du prêt avec un plafond de 20,000 XPF
Commission de main levée partielle d'hypothèque	20 301
SERVICES ANNEXES	
Attestation d'engagement ou de non engagement	3 647
Attestation accord de crédit	3 647
Commission pour réédition ou copie de caution	7 671
Tableau d'amortissement crédit vivant	2 974

Tableau d'amortissement crédit soldé	3 569
Attestations diverses	3 648
Frais d'information aux assureurs	5 075
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	F CFP TTC
ÉPARGNE BANCAIRE	
Ouverture de compte à terme en F CFP	GRATUIT
Ouverture de compte à terme en devises	GRATUIT
Ouverture de compte sur livret	GRATUIT
Frais de tenue de compte sur livret (par trimestre)	1 856
Frais de tenue de compte PEL/CEL	GRATUIT
Transfert CEL ou PEL dans un autre Etablissement	19 854
PLACEMENTS FINANCIERS	
OPÉRATIONS SUR TITRES	
Ouverture - clôture de comptes titres	5 238
Frais de passage d'ordre par courrier, fax ou e-mail (dans la limite de 6 ordres dans le même sens)	2 694
Ordre supplémentaire	206
OST (souscription, introduction, attribution)	2 243
OST Internationale	1 794
Transfert de compte (sortant France) par ligne	1 794
Transfert de compte (sortant France) minimum	5 987
Transfert de compte (sortant étranger) par ligne	8 980
Transfert de compte (sortant étranger) minimum	17 962
Frais sur ordre annulé ou tombé	GRATUIT
FRAIS DE COURTAGE	
Bourse Française (courtage et frais de marché)	
Minimum par ligne	1 899
Euros 0 à 76499,99	1,40%
Euros 76 500 à 305 000	1,30%
Euros > à 305 000	0,50%
Bourses étrangères	
Minimum	7 877
Frais de courtage par ligne	1,40%
OPCVM Hors Groupe	
Frais de courtage	6 564
Ordre de bourse française passé par TIARE NET	
Minimum par ligne	1 769
Frais de courtage par ligne	0,60%
Ordre de bourse étrangère passé par TIARE NET	
Minimum par ligne	4 716
Frais de courtage par ligne	0,70%
OPCVM	
OPCVM Groupe conventionné	GRATUIT
OPCVM Hors Groupe, frais de courtage par ligne	6 564
Commission Abonnement OPCVM (par ordre)	2 278
Commission OPCVM contingenté	Pas appliqué
DROITS DE GARDE	
<i>Calculés sur l'évaluation boursière des valeurs arrêtées au 31 décembre de l'année antérieure, les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titre...).</i> <i>Toutes les valeurs et OPCVM groupe conventionnés sont exonérés de commissions proportionnelles et fixes par ligne</i>	
Commission proportionnelle pour les valeurs non exonérées	

Minimum	5 522
Euros 0 à 49 999,99	0,24%
Euros 50 000 à 249 999,99	0,17%
Euros 250 000 à 499 999,99	0,12%
Euros 500 000 à 1 000 000	0,10%
Euros > 1 000 000	0,06%
Commission fixe par ligne	746

Exonération des commissions proportionnelles et fixes par ligne pour les valeurs Groupe Caisse d'épargne, fonds CLAM à capital garanti non échus souscrits avant le 31/12/2004, actions des valeurs privatisées ouvrant droit à attribution pendant 18 mois

Portefeuille constitué de valeurs Groupe conventionnées	3 742
Frais de tenue de compte titres sans position	1 317
ASSURANCE ET PRÉVOYANCE	F CFP TTC
Assurance sur épargne	2 969
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement Tiare Tranquillité (formule individuelle des Particuliers) - Cotisation annuelle	2 700
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement Tiare Tranquillité (formule familiale des Particuliers) - Cotisation annuelle	3 699
Okassur Garantie des Accidents de la Vie - Automobile - Habitation	Se renseigner auprès de votre conseiller
Cotisation à une offre d'assurance Compte Parrainé - Cotisation annuelle	1 200

SERVICES ET FRAIS DIVERS	F CFP TTC
CHANGE	
Serveur CHANGE	640

RÈGLEMENT D'UN COMPTE DE SUCCESSION (tout type de comptes individuels ou joints)	
Entre 1 FCFP et 5 000 FCFP	2 104
Entre 5 001 FCFP et 50 000 F CFP	3 169
Entre 50 001 FCFP et 300 000 F CFP	21 058
Supérieur à 300 000 F CFP	42 120

FRAIS DE LOCATION DE COFFRE-FORT	Se renseigner auprès de votre conseiller
---	--

RAMASSAGE ET TRANSPORT DE FONDS CLIENTS BLINDÉS PAR POINT TOUCHÉ	
Transport de Fonds Client (Blindé Zone 1)	2 160
Transport de Fonds Client (Blindé Zone 2)	2 594
Transport de Fonds Client (Blindé Zone 3)	3 250
Transport de Fonds supplémentaire Client (Blindé Zone 1)	8 656
Transport de Fonds supplémentaire Client (Blindé Zone 2)	9 086
Transport de Fonds supplémentaire Client (Blindé Zone 3)	9 730
Transport de fonds agence et clients blindés sur Moorea par point touché	3 686
Commission de transport de fonds par million transporté (par opération de transport sur point touché au-delà du 1 ^{er} million)	190
Vente de sac pour transport de fonds	
Sac Transports de fonds Série 5000	7 406
Sac Transports de fonds Série 7000	15 757

RÉCUPÉRATION FRAIS DE TÉLÉCOPIE - EXPÉDITION	
FRANCE - EUROPE	3 681
NOUVELLE CALÉDONIE	1 921
AUSTRALIE - NOUVELLE ZELANDE - FIDJI - COOK	4 317
USA - JAPON - ASIE	7 203
POLYNÉSIE FRANÇAISE	1 277
RÉCUPÉRATION DES FRAIS DE TELECOPIE	1 277
RÉCUPÉRATION DES FRAIS DE SWIFT	
TARIF UNIQUE	3 456
Commission pour frais d'envoi documents par mail	2 806
ENVOI DIVERS PAR PRESTATAIRE EXTÉRIEUR (DHL, FEDEX, AUTRES) FRAIS RÉELS + 10%	
Compte dormant (par an)	3 580

Commission de mise à jour annuelle des dossiers juridiques	20 163
Commission d'envoi par email du solde et des mouvements journaliers en attente (par mois)	1 625
Frais de renseignements interbancaires	5 042
Frais de renseignements fournis aux commissaires aux comptes	24 593
Information des cautions (par lettre et par an)	7 018
Commission sur les attestations de dépôt ou d'augmentation de capital ou de solvabilité	4 287

FRAIS DE RECHERCHE DE DOCUMENTS	
Frais de recherche de documents avec ou sans photocopie si demande non fondée	3 524
Frais de recherche de documents par photocopie additionnelle	334

FRAIS DE RECHERCHES ET PHOTOCOPIES dans le cadre des RÉQUISITIONS (art. R.213 - R.334 du Code de Procédure Pénale)	
Frais de recherche de documents avec ou sans photocopie	519
Frais de recherche de documents par photocopie additionnelle	10
Art. R.334 – CPP copie (délivrance autorisée de reproduction de pièces de procédure) par page	114
Copie numérisée (par support numérique quel que soit le nombre de pages figurant sur ce support)	681

FRAIS DE RECHERCHES DE DOCUMENTS ET PHOTOCOPIES DICP (Sur les prestations et frais facturés dans le cadre de l'exercice du droit de communication)	
Frais correspondant à l'utilisation du matériel de photocopie, y compris la fourniture du courant électrique, tous les frais de recherche dont feraient état les contribuables pour s'acquitter des obligations qui leur incombent, frais pour la réalisation de photocopies (le feuillet)	100

DATE DE VALEUR APPLIQUÉE AU COMPTE	DATE
Versement d'espèces	Jour de ramassage
Dépôt d'espèces au guichet	Jour de l'opération
Retrait d'espèces	Jour de l'opération
Virement émis	Jour de l'opération
Prélèvement	Jour de l'opération
Effets de commerce (LCR) au crédit	Jour de l'opération
Réception d'un virement	Jour réception des fonds

Taux de Base de la Banque de Tahiti, TBBT, est composé d'une partie variable, le taux de la facilité de prêt marginal de l'IEOM, majorée d'une partie fixe de 5,80 points.	
Remise de chèque(s) <i>Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, le montant du chèque est, en principe, disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. La Banque de Tahiti vous fait une avance sur le chèque remis à l'encaissement aussi longtemps que ce délai d'encaissement existe. Elle vous permet d'utiliser la provision apportée par ce chèque. La Banque de Tahiti peut refuser de faire une avance sur chèque tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé (le délai peut être de 4 jours ouvrés au maximum). La provision sera alors indisponible.</i>	Jour de l'opération + 4

Taux de Base de la Banque de Tahiti, TBBT, est composé d'une partie variable, le taux de la facilité de prêt marginal de l'IEOM, majorée d'une partie fixe de 5,80 points.

RÉSOUTRE UN LITIGE

VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR EST VOTRE AGENCE

Prenez contact avec votre Conseiller. Expliquez-lui la nature de votre contestation, donnez-lui vos raisons et précisez aussi clairement que possible ce que vous attendez de sa part. Mieux vaut prendre le temps d'une explication calme et sereine même si vous êtes sûr de votre bon droit.

Si la Banque de Tahiti a fait une erreur, il ne fait aucun doute qu'elle la corrigera. Le contact à ce niveau peut se faire par téléphone mais un rendez-vous est toujours préférable.

Si le différend avec votre Conseiller persiste après cet entretien, écrivez au Directeur de l'Agence en reprenant les points évoqués avec votre Conseiller. Son regard neuf sur le problème qui vous préoccupe permettra, dans bien des cas, de trouver une solution.

EN SECOND RECOURS : LE SERVICE RELATIONS CLIENTÈLE RESTE À VOTRE ÉCOUTE

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée avec votre agence, vous avez la possibilité de solliciter le service relations clientèle. Ce dernier s'engage à accuser réception dans les **10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation**, et à vous **apporter une réponse dans un délai maximum de 2 mois***

Vous pouvez nous contacter :

- Sur notre Site institutionnel www.banque-tahiti.pf Rubrique « Réclamations »
- Par voie électronique en cliquant sur le lien suivant : contact@bt.pf
- Par courrier à l'adresse ci-dessous en y indiquant votre numéro de compte ainsi que l'objet de votre réclamation
Banque de Tahiti,
Service Relations Clientèle
38, rue François Cardella
BP 1602 98713 Papeete- Tahiti - Polynésie Française

Pour information, concernant les **réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque de Tahiti vous répondra dans un délai de résolution de 15 jours ouvrables à compter de l'accusé de réception de la réclamation. En cas d'impossibilité de répondre dans le délai imparti, le service relations clientèle vous adresse une réponse d'attente et le délai est porté à 35 jours ouvrables pour une réponse définitive.*

EN DERNIER RECOURS : LE MÉDIATEUR

Si les échanges avec votre Agence n'ont pas abouti à une solution qui vous convient, vous pouvez écrire au Médiateur dans la mesure où l'objet du litige entre dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de la Médiation.

Attention : le recours au Médiateur n'est plus possible si une procédure judiciaire est engagée ou un jugement prononcé.

Pour faciliter le traitement de votre demande, n'oubliez pas de joindre à votre courrier toutes les pièces utiles et notamment les échanges que vous avez eus avec votre Agence et le Service Relations Clientèle.

De même, le Médiateur n'acceptera pas votre dossier si les recours auprès de l'Agence et du Service Relations Clientèle n'ont pas été exercés par écrit.

Si votre dossier est recevable, la compétence, l'impartialité du Médiateur ainsi que la possibilité de juger en équité faciliteront la recherche d'une ultime solution amiable.

Après examen du dossier le Médiateur émettra un avis et le soumettra à l'accord des deux parties. Il s'agit toutefois d'une proposition de solution que ni vous ni la Banque de Tahiti n'êtes obligés d'accepter.

Votre courrier est à adresser à :

Médiateur pour les litiges d'ordre bancaire

Médiateur auprès de la Banque de Tahiti
TSA 31359
75621 PARIS CEDEX

Dans bien des cas, la recherche d'une solution amiable reste la solution la plus rapide et la moins coûteuse avant d'intenter une action en justice. Il peut s'agir aussi d'une difficulté de communication entre vous et votre conseiller.

Médiateur de l'AMF dédié aux services d'investissement

Démarche préalable nécessaire :

Toute demande de médiation auprès de l'AMF doit avoir été précédée d'une première démarche écrite auprès de la Banque de Tahiti. En cas d'absence de réponse dans un délai de 2 mois ou de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF par courrier ou formulaire électronique. Il instruira alors votre dossier.

- Par courrier postal à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 France
- Par voie électronique via le lien suivant : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

DOCUMENTATION :

Charte de la Médiation de la Banque de Tahiti

Vous trouverez la Charte de la Médiation de la Banque de Tahiti sur notre site institutionnel www.banque-tahiti.pf, rubrique « Réclamation »

Rapport d'activité du Médiateur de la Consommation auprès de la Caisse d'Épargne Ile-de-France

Vous trouverez le dernier rapport d'activité à l'adresse suivante : www.mediateur-ceidf.fr/Liens-publications-et-textes

GLOSSAIRE

Liste nationale des Services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement.

1 - ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, SMS ETC...) :

ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone ...) pour réaliser à distance - tout ou partie - des opérations sur le compte bancaire.

2 - ABONNEMENT À DES PRODUITS OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS :

le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

3 - TENUE DE COMPTE :

l'établissement tient le compte du client.

4 - FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT) :

l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

5 - FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONAL À DÉBIT DIFFÉRÉ) :

l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

6 - FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE) :

l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

7 - RETRAIT D'ESPÈCES (CAS DE RETRAIT EN FRANC PACIFIQUE, EURO OU EN DEVISES DANS LA ZONE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE, EURO OU INTERNATIONALE À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE D'UN AUTRE ÉTABLISSEMENT AVEC UNE CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE) :

le client retire des espèces à partir de son compte en Franc Pacifique avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

8 - COTISATION À UNE OFFRE D'ASSURANCE PERTE OU VOL DE MOYENS DE PAIEMENT :

le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

9 - VIREMENT (CAS D'UN VIREMENT SEPA OCCASIONNEL) :

l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

10 - PRÉLÈVEMENT (FRAIS PAR PAIEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA) :

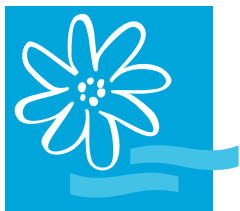
le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

11 - PRÉLÈVEMENT (FRAIS DE MISE EN PLACE D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA) :

le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

12 - COMMISSION D'INTERVENTION :

somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).



Banque de Tahiti

Nous sommes là
POUR VOUS !

**Vous renseigner, vous servir,
vous proposer les meilleures solutions...**

**Contactez l'agence Banque de Tahiti la plus proche
www.banque-tahiti.pf**